

Coopération décentralisée Besançon/Bistrita (Roumanie) - Programme «TERITORII» - Subventions aux partenaires bisontins de la Société Civile

M. l'Adjoint MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon a obtenu une subvention du Ministère des Affaires Etrangères pour mettre en oeuvre un programme intitulé «TERITORII» avec la Ville de Bistrita en Roumanie. Ce programme a fait l'objet d'une délibération le 12 mai 2003 et les rencontres franco-roumaines qui interviendront dans ce cadre, du 15 au 20 novembre 2003 à Besançon, ont été présentées lors de la séance du Conseil Municipal du 22 septembre dernier.

Comme il a déjà été indiqué précédemment, la Ville de Besançon bénéficie du soutien de nombreux partenaires de la société civile bisontine dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation, de la formation, de l'action sociale et de la culture.

Une ligne budgétaire du programme TERITORII dotée de 5 500 € est destinée à aider financièrement des projets d'échanges de ces partenaires avec leurs homologues de Bistrita : le Conseil Municipal, lors de sa séance du 22 septembre a déjà octroyé une subvention de 746,50 € sur cette ligne à Réseau 25 qui accueillera lors des Rencontres de novembre, trois professionnelles de Bistrita qui interviennent dans le domaine de la prévention contre l'usage des drogues et les MST (Maladies Sexuellement Transmissibles) et qui participeront à une formation de SIDA INFO SERVICE.

A présent, il est proposé d'octroyer sur cette ligne les subventions suivantes :

- 1 000 € au Lycée des Graviers Blancs, pour son projet d'échange théâtral avec le Collège Liviu Rebreanu de Bistrita,

- 773 € pour l'Association 4FFUSION, pour son échange avec des peintres de Bistrita et la mise en place d'une exposition d'arts plastiques lors des Rencontres franco-roumaines à Besançon,

- 802 € à l'Ensemble Vocal Le Contrepoint pour son échange avec la Chorale Appassionata de Bistrita et sa prestation lors de la soirée de clôture des Rencontres franco-roumaines du 19 novembre 2003,

- 700 € à RECIDDEV pour le projet de formation intitulée «établir un partenariat avec la Roumanie», qui a pour but de renforcer l'identité du groupe d'acteurs bisontins travaillant sur Teritorii, de le doter d'outils de compréhension et d'analyse de leur partenariat avec Bistrita,

- 700 € à l'Association Franche-Sylvanie pour son projet de rencontre avec l'Association Romano-Française d'Amitiés de Bistrita et la Commune de Parva afin de réaliser un état des lieux de ses relations avec ces partenaires et d'envisager de nouvelles perspectives d'échanges.

Sur proposition de la commission municipale Coopération Décentralisée réunie le 24 juin 2003, le Conseil Municipal est appelé à octroyer les subventions ci-dessus mentionnées aux partenaires bisontins du projet TERITORII.

Cette dépense, soit au total 3 975 € sera prise en charge sur les crédits inscrits au BP 2003 sur la ligne 92.04.6256.95051 Europe de l'Est CS 400.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

«**Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT** : Au conseil municipal précédent, Sébastien MAIRE vous a présenté le processus des rencontres franco-roumaines. Je voudrais attirer votre attention sur l'invitation que l'on vous a faite au travers d'une plaquette sur les rencontres franco-roumaines, notamment sur deux points. Vous êtes invités, élus, mais aussi membres du personnel de la ville et habitants de Besançon, à participer aux deux séances publiques de travaux de ces rencontres franco-roumaines. Vous aurez la possibilité de participer aux travaux réalisés par les partenaires qui sont au nombre de vingt actuellement. Lorsque nous avons été reçus avec un certain nombre de Bisontins au mois de novembre dernier, des membres de la Société Civile, ainsi que des élus, ont participé à ces rencontres activement. Nous souhaiterions pouvoir faire de même en ayant votre participation à vous tous, aussi bien élus que, comme je l'ai déjà dit, membres du personnel de la ville et habitants de Besançon. Vous pouvez aussi participer activement à ces rencontres franco-roumaines en remplissant le questionnaire qui vous a été adressé qui vous permet de montrer quel est votre positionnement sur l'élargissement à la citoyenneté européenne et ainsi vous participerez à la construction de l'exposition organisée sur la Roumanie par l'Info Point Europe. Vous connaissez la qualité des travaux habituellement réalisés par l'Info Point Europe, donc je vous invite à y participer également au travers du remplissage de ce questionnaire.

Je voudrais vous donner, en information, le fait que déjà près de 2 000 habitants de Bistrita ont répondu à ce questionnaire ; il serait intéressant de pouvoir confronter les réponses des Bisontins et des Bistritaini sur ce sujet. J'en profite pour vous dire également qu'au mois de novembre vous pourrez, dans le cadre de la semaine de la solidarité internationale, prendre connaissance des travaux en direction de projets de développement de Bisontins jeunes ou moins jeunes, qui sont dans des associations ou dans des institutions scolaires ou des personnes seules qui essaient de développer une solidarité avec des moyens divers et variés. Ils souhaitent vous faire connaître comment ils participent à ce processus de la solidarité internationale, j'espère que vous les encouragerez en participant aux différentes manifestations qui vous sont proposées dans la plaquette qui vous a été distribuée.

M. LE MAIRE : Merci, Chère Rosine pour cela, tu es très engagée, avec Sébastien MAIRE, dans ces coopérations décentralisées et je crois que c'est bien et on ne peut que vous en féliciter. Pendant qu'on parle de l'Europe, je voudrais remercier l'Info Point Europe et notre ami CHEVAILLER qui a mis sur notre table un document «Traité et établissement d'une constitution pour l'Europe». Je vous incite à le lire attentivement car il y aura une interrogation écrite la prochaine fois ! C'est un document très très important, je ne suis pas sûr que ce soit Jean-Claude qui l'ait fait mais il est très impliqué dans ce domaine-là et j'associe mes remerciements à ceux de Rosine concernant l'Info Point Europe. Je vous remercie».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Coopération Décentralisée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 24 octobre 2003.